

Édition spéciale réforme des rythmes scolaires

La Fédération à vos côtés pour...

- **sensibiliser** votre Foyer Rural à la mise en œuvre de cette réforme, être partie prenante de la coéducation, une éducation partagée où tous les acteurs (associations culturelles et sportives, parents d'élèves, enseignants) s'investissent dans l'éducation et le cadre de vie de l'enfant ;
- **s'impliquer** lors des réunions de mise en place du projet en apportant l'expérience associative du travail collectif et du faire ensemble ;
- **former** du personnel. La Fédération assure chaque année une formation BAFA et BAFD pour les animateurs d'ACM et de périscolaire.

Quelques points de vigilance incontournables

- Réfléchir avec l'équipe du Foyer Rural au rôle que celui-ci pourrait jouer dans les TAP.
- Travailler collectivement avec les enseignants, les parents d'élèves sur l'organisation et la gestion des activités.
- Établir un diagnostic des ressources humaines et matérielles au sein de votre village (disponibilité des salles possibles pour les activités, des espaces extérieurs : terrains de sport, environnement...).
- S'inspirer du projet éducatif des Foyers Ruraux pour mettre en œuvre les activités du TAP.
- Tenir compte de la problématique du transport scolaire et de ses contraintes.

La Fédération se positionne

Dans la mise en place de cette réforme, on constate des oppositions et des inquiétudes, en particulier de la part des enseignants, des collectivités locales et des bénévoles associatifs. Chacun est en droit de trouver cette réforme adaptée et utile pendant que d'autres la trouvent complexe et mal conçue. Puisque cette réforme existe, la fédération souhaite être partie prenante de sa mise en œuvre.

Glossaire

TAP : Temps d'Activités Périscolaires. C'est un temps organisé et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires, font partie des obligations de service des enseignants qui les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

ACM : Accueil Collectif de Mineurs.

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.

CQP : Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification spécifique créée et délivrée dans une branche professionnelle. Elle permet de reconnaître des savoir-faire propres à un métier quand il n'existe pas de diplôme correspondant.



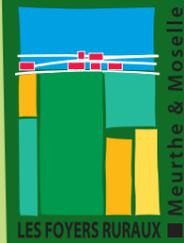
Cependant nous insistons sur :

- le risque d'un accroissement des inégalités sociales et territoriales en matière éducative, à cause de la différence de moyens humains et financiers selon les territoires, les volontés locales. Aussi les foyers ruraux réclament des moyens à la hauteur des ambitions annoncées ;
- l'importance que les enfants soient accueillis et encadrés par des professionnels qualifiés (BPJEPs, éventuellement CQP pour commencer) dont les horaires et les salaires soient compatibles avec les responsabilités confiées. Limiter les horaires fractionnés, intégrer des heures de préparation, sont une première garantie de qualité d'intervention ;
- le fait que la gratuité des TAP est le meilleur moyen de garantir l'égalité entre les enfants ;
- « il faut tout un village pour éduquer un enfant », c'est donc l'affaire de tous.



Fédération Départementale des Foyers Ruraux
5, rue Victor Hugo • 54770 Bouxières-aux-Chênes
tél 03 83 31 10 35 • fax 03 83 31 15 62
foyersruraux54@wanadoo.fr • www.foyersruraux54.org

Les partenaires des Foyers Ruraux



LETTRE des Foyers Ruraux

éditée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux
54770 Bouxières-aux-Chênes
tél 03 83 31 10 35 • foyersruraux54@wanadoo.fr

gratuit

N° 11

ÉDITION SPÉCIALE RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

L'éducation, un bien commun

« Si l'Éducation est l'affaire de tous, chacun y occupe une place spécifique, d'où la nécessité de construire des projets locaux avec l'ensemble des acteurs : enfants, collectivités, enseignants, parents, bénévoles et élus associatifs. Au-delà des intérêts particuliers, la co-éducation permet l'émergence d'un projet éducatif partagé pour que les enfants deviennent des citoyens conscients et critiques, acteurs

des grandes transformations de la société. La Refondation de l'École ne doit pas léser les territoires ruraux. Les Foyers Ruraux ont une place à prendre. »

Juin 2013

Commission Enfance Jeunesse de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux



Lettre à copier, dupliquer,
faites passer l'information pour donner des idées

à copier

février 2014



Imprimé dans un atelier certifié imprim'Veert
papier recyclé
pehel.creations@wanadoo.fr • 03 83 21 15 41

Édition spéciale réforme des rythmes scolaires

Ce que dit la loi

La réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle et élémentaire a pour objectif d'alléger la journée d'enseignement. Cela doit permettre de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine et de les programmer aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle pourra permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen : les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

La réforme prévoit :

- 36 semaines de classes par an,
- 24h d'enseignement hebdomadaire,
- la journée d'enseignement est de 5h30 maximum, et la demi-journée de 3h30 maximum,
- la durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1h30,
- 36h par an d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC),
- 3h par semaine de Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Certaines de ces modalités peuvent faire l'objet de dérogations sous réserve de la présentation d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Ces dérogations peuvent porter sur le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin, ou sur l'allongement de la journée ou de la demi-journée au-delà des maxima prévus.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)

« L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. »
Circulaire du 20 mars 2013

Le PEDT permet un partenariat entre les collectivités territoriales, les acteurs éducatifs, les services de l'État et les associations. Il a pour but de favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs...), tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, de contribuer à une politique de réussite éducative et à lutter contre les inégalités.



Quelques idées pour les TAP

Domaines d'activités	Exemples d'activités	Intervenants potentiels	Lieux de pratique
Activités sportives	Activités d'orientation, de plein air, jeux et sports collectifs, activités d'expression (danse, cirque...), activités gymniques, athlétisme...	Éducateurs sportifs rémunérés, associations sportives, bénévoles, enseignants volontaires (Usep)...	Cour de l'école, plateau d'évolution, terrain de sport, gymnase, salle polyvalente, salle de motricité, préau, milieu naturel de proximité...
Activités artistiques, culturelles et patrimoniales	Théâtre, musique, peinture, danse, bibliothèque, cirque, patrimoine...	associations d'éducation populaire, artistes indépendants, enseignants volontaires, école de musique...	Salle de classe, salle polyvalente, salle de la mairie, bibliothèque, local associatif, salle de réunion, atelier municipal...
Activités scientifiques et technologiques	Informatique, expériences et jeux scientifiques, maquettes...	Associations locales, club informatique, association culture scientifique, enseignants volontaires	Salle de classe, salle polyvalente, local associatif, salle de réunion, bibliothèque, atelier municipal
Activités d'éducation à l'environnement et au développement durable	Lecture de paysage, l'eau dans tous ses états, la gestion des déchets, les jardins, nichoirs et hôtels à insectes, les écosystèmes	Associations locales d'environnement, associations jardinage, bénévoles, enseignants volontaires, professions ou passions : apiculteurs...	Milieu naturel de proximité, école, verger, jardin potager, différents lieux ouverts ou couverts au sein de l'école...
Activités de prévention	Santé, alimentation, hygiène, apprendre à porter secours, sécurité routière, sécurité domestique...	CCAS, prévention Maif, prévention routière, enseignants volontaires, associations, gendarmerie, pompiers...	Tous lieux couverts dans l'école et à proximité, piste de sécurité routière, cour de l'école, plateau ou stade...

Tous les enfants doivent pouvoir participer aux activités proposées du TAP, même si elles n'ont pas de caractère obligatoire. Les parents doivent disposer de toutes les informations nécessaires pour décider ou non d'y inscrire leurs enfants.

Le PEDT est obligatoire si :

- choix du samedi matin, plutôt que mercredi matin,
- allongement de la journée ou de la demi-journée de classe au-delà des maxima prévus,

Le PEDT est important pour :

- un engagement des partenaires à se coordonner,
- une complémentarité, continuité et qualité des enseignements scolaires et extra-scolaires,
- une réduction des inégalités scolaires et des loisirs éducatifs.

Emploi du temps

En fonction des contraintes des villages (transport, personnel disponible), des souhaits des enseignants, des choix de la municipalité ou du syndicat scolaire, l'organisation d'un emploi du temps se met en place. Quelques exemples :

- 2 plages horaires de 1h30, deux jours par semaine,
- 3 plages horaires de 1h00, trois jours par semaine,
- 4 plages de 45min, quatre jours de la semaine,
- allongement de la pause méridienne de 30 minutes sur 4 jours et 1h00 de TAP un jour de la semaine au choix.

L'importance des Temps d'Activités Périscolaires

Ces temps d'activités sont des temps de décompression et de découverte. Tout est possible et imaginable en fonction des réalités de chaque village : ateliers artistiques (théâtre, cirque, chant, musique, dessin, lecture, contes), ateliers ludiques (jeux de société, de rôles), ateliers sportifs (volley, rugby, foot, hand, danse, gym), ateliers nature et environnement (découverte de la faune, de la flore, de la forêt, des rivières, de la campagne), ateliers multimédia (informatique, vidéo, photo), ateliers de transmission (tricot, bricolage, couture, cuisine, jardinage), arts plastiques, activités manuelles, sciences et techniques...

Il est important de penser l'activité (son espace, son organisation, son animation). L'activité peut être construite en cycles autour de thématiques favorisant la citoyenneté, la solidarité, et l'épanouisse-



ment de l'enfant au sein d'un collectif. Les familles ne sont pas tenues d'y inscrire leurs enfants, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Composition de l'encadrement

- 1 animateur (diplômé de l'animation) pour 10 enfants (moins de 6 ans)
- 1 animateur (diplômé de l'animation) pour 14 enfants (plus de 6 ans)

Les animateurs qualifiés doivent constituer au moins 50% de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation.

Les personnes non qualifiées (ex : des bénévoles sans diplômes), peuvent exercer des fonctions d'animation dans une proportion ne pouvant être supérieure à 20% de l'effectif minimum requis.

Comment trouver des animateurs et des intervenants ?

Au sein même du Foyer Rural local ou dans les associations sportives, et culturelles (bénévoles, intervenants).

Se renseigner auprès de la Fédération et du réseau (animateurs BAFA, animateurs techniques).

Le financement

Le fonds d'amorçage

Toutes les communes sans distinction se verront allouer une dotation de l'État concrétisée par une part forfaitaire de 50 euros par élève. Ainsi qu'une majoration forfaitaire de 40 euros par élève pour les communes en ZRR (zone de revitalisation rurale = communes du sud-est et sud-ouest du département essentiellement). Un financement de la CAF est possible, mais les TAP doivent être déclarés à Jeunesse et sport (comme pour un centre de loisirs, ou pour le périscolaire).

